



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

Arrêté temporaire concernant la circulation routière

Le Conseil communal de Lignières,
Vu la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958,
Vu l'ordonnance sur la signalisation routière du 5 septembre 1979,
Vu la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) du 21 janvier 2020 et son règlement d'exécution (ReLRVP)
du 1^{er} avril 2020,

arrête temporairement:

Article premier.- A l'occasion de la Fête de la Désalpe à Lignières, la circulation sera interdite dans les rues du centre de la localité. Il sera dès lors procédé à la fermeture de routes, à savoir :

du vendredi 25 septembre 2026 à 17h30 au samedi 26 septembre 2026 à 08h00

Fermeture aux intersections suivantes : ruelle de la Forge – rue de Fin de Forel / ruelle de la Forge – rue des Eussinges / rue des Eussinges – place du Régent.

du samedi 26 septembre 2026 à 08h00 au dimanche 27 septembre 2025 à 08h00

Fermeture aux intersections suivantes : route cantonale (RC 1162) – rue du Montilier / route cantonale (RC 1162) – chemin du Gibet / route cantonale (RC 1162) – rue des Hautes-Bornes / route cantonale (RC1162) – chemin de la Tuillière / route cantonale (RC 1162) – rue du Franc Alleu / route cantonale (RC 1162) – chemin de la Perreuse / rue du Temple – chemin des Condémines / rue du Montilier – rue des Hautes-Bornes / / rue des Eussinges – chemin de Vorgneux / rue des Eussinges – sur le Rein / rue des Ravières – Vy d'Enty / rue de Fin de Forel – sur le Rein.

Art. 2.- L'espace public des rues du centre de la localité devra être libéré de tout parcage de véhicules le **samedi 26 septembre 2026 dès 08h00**.

Art. 3.- Un éventuel recours contre le présent arrêté ne déploiera pas d'effet suspensif.

Art. 4.- Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément à la législation fédérale ou cantonale.

Lignières, le 14 septembre 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
La présidente

Josiane Chiffelle

La secrétaire

Ophélie Gauchat